

Rupture conventionnelle arrangé et congé payés

Par pooshy, le 11/06/2009 à 14:19

Bonjour,

Voilà, mon patron ne voulait pas me reprendre après mon congé maternité, donc, il m'a dit qu'il envisageait le licenciement économique (il m'a dit qu'il y avait une baisse de CA alors que j'ai appris qu'il avait fait un CDI a la personne que j'ai formé avant de partir en congé postnatal), ou me proposait une plus forte indemnisation si je prenais la rupture conventionnelle, chose que j'ai fait.

Je vous déroule tout ça.

17 octobre 2008 au 17 février 2009 : congé maternité 18 février 2009 au 30 avril 2009 : congé parental

du 04 mai au 27 mais : 16 jours de CP (solde de ceux acquis du 01 juin 2007 au 31 mai 2008)

Le 25 mai mon patron m'a recu et nous avons signé le doc pour la rupture qui aura lieu au 01 juillet 09. Il m'a dit que je ne revenais pas au boulot jusque la, et que mon mois de juin est payé englobé dans mon indemnité.

Je recois ma fiche de paye de mai aujourd'hui et elle est a 0 et le compteur des CP est a zéro aussi : aussi bien le solde de 16 jours que j'avais posé mais aussi ceux que j'ai acquis du 01 juin 08 et pendant mon congé maternité.

Mes questions:

Est ce normal? A t-il le droit d'éffacer comme ca des Congés payés ? Est ce normal qu'il me rémunère pas en temps que tel le mois de juin ? En gros il m'a eut ?

Merci de répondre, c'est urgent, il faut que je traite ca aujourd'hui, je veux pas me faire avoir.